

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 008/2019

OBJET : Education : demande de subvention – DETR 2019 – Catégorie 7 : Mobiliers Scolaires

L'an deux mille dix-sept, le 5 du mois de Mars à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Véronique PINAI / Christine DECORDIER/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Sophie ESPOSITO/

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Gracienne DODAIN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Nathalie DIGANI / Jérémy GIBELIN à Catherine DINI / Marc LEROY à Jean-Yves LESSATINI

ABSENTS : Guy GRANIER / Taoufick FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article R.2334-19 à R.2334-35 fixant les conditions d'attributions,

Vu la commission des élus de la DTER qui s'est réunie le 29 novembre 2017 afin de définir les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2018

Vu la circulaire préfectorale du 7 décembre 2017,

Vu l'article L.2234-37 – modifié par la loi n°2017-262 du 1^{er} mars 2017 – art 2, nommant les catégories et les membres de la commission,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

Considérant le courrier en date du 20 février 2019 du DASEN informant la commune d'une ouverture de classe pour la rentrée scolaire 2019-2020,

Considérant la demande de la directrice de l'école Romain KNECHT,

Considérant la nécessité de procéder aux achats de mobiliers scolaires afin de pouvoir accueillir les enfants et leur enseignant,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire ou son représentant :

-de valider la liste des opérations suivantes qui sont éligibles au titre de la DETR 2019 fixée par la commission des élus, sous la catégorie n°7,

-d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant total d'achat Hors taxe de **6 836.92 € HT (six mille huit cent trente-six euros et quatre-vingt-douze centimes)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Absents : 07

Pour : 20

Contre : 00

Abstentions : 00

AINSI FAIT ET DELIBERE
 LES JOUR, MOIS ET ANS CI-DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI
 Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 8/3/19
 et publication en mairie le : 13/3/19